Contrat de participation

ENTRE

L'**Organisateur**, soit :

Association Festival Gospel Air Martigny 2027
Par Sandra Moulin-Michellod
Rue de Ravoire 2
1920 Martigny

Représentée par

Mme Sandra Moulin-Michellod, Présidente du comité d'organisation
sandra.moulin@bluewin.ch
+41 79 782 19 24

ET

Le **Chœur**, soit :

Nom du chœur : _____

Nom et prénom : _____

Téléphone : _____

Adresse postale : _____

Adresse mail : _____

Nombre total de personnes : _____

(chanteurs/chanteuses, directeurs/directrices, musiciens/musiciennes)

Point d'attention : *l'organisateur est conscient de la difficulté pour le chœur de connaître plus de 6 mois à l'avance le nombre exact de participants. Merci cependant d'indiquer le* ***nombre le plus précis possible****. Un ajustement partiel pourra être demandé par le chœur jusqu'au* ***3 mai 2027*** *avant le festival (voir le chapitre « Finances »).*

La date limite pour le retour des contrats est fixée au **10 décembre 2026.**

1 Objet du contrat

Le présent contrat a pour but de définir les **règles de participation** des chœurs **au Gospel Air Festival 2027 à Martigny**, pour la partie du samedi 5 juin 2027 au dimanche 6 juin 2027.

2 Engagements

2.1 Règles générales

1) Être ponctuel
2) Un commissaire sera attribué à chaque chœur. Merci de suivre ses consignes.
3) Respecter scrupuleusement les horaires convenus (horaires de passages, rendez-vous, etc.).

2.2 Engagement à participer à l'ensemble du festival

4) La participation au festival implique la **participation** du chœur **à tout le festival** et la **présence de tous les chanteurs** du **samedi matin au dimanche après-midi**, soit :
    a. Concerts sur les scènes en ville la journée du samedi
    b. Participation à la répétition générale et aux chants d'ensemble du concert de gala du samedi soir
    c. Animation dans un EMS, un hôpital, un service religieux, un apéritif ou autre le dimanche matin
    d. Participation au concert final du dimanche après-midi, y compris les chants d'ensemble
5) D'éventuelles exceptions ne sont possibles qu'avec **accord préalable** du comité d'organisation et doivent être annoncées au plus tôt à ce dernier.

3 Participation individuelle au concert de gala du samedi soir

6) Les chœurs candidats pour participer individuellement au concert de gala s'engagent à fournir jusqu'au **10 décembre 2026** une proposition de 3 chants (avec enregistrement).
7) La direction artistique du festival sélectionnera parmi ces propositions le ou les chants retenus. Elle se réserve le droit de contacter les chœurs si aucune proposition ne venait à convenir. Une fois le choix effectué, les chœurs sélectionnés fourniront à la direction artistique la partition musicale des chants retenus.
8) La direction artistique du festival se réserve le droit de ne pas sélectionner certains chœurs candidats, en fonction du nombre de chœurs candidats et de critères artistiques.
9) Les chœurs candidats s'engagent à participer à une répétition de leur(s) chant(s) qui aura lieu soit la journée du samedi, soit le vendredi soir 4 juin 2027. L'organisateur essaiera dans la mesure du possible de ne convoquer le vendredi soir que les chœurs les plus proches géographiquement de Martigny.

10) Le concert de gala du samedi soir est accompagné par un orchestre professionnel. Les chœurs ne seront par conséquent pas accompagnés par leur(s) musicien(s) habituel(s).

4 Instruments

4.1 Samedi la journée

11) Les instruments de base (clavier et éventuellement batterie) sont mis à disposition, installés sur les scènes. Il est exclu que les chœurs viennent avec leurs propres pianos et batteries.

12) D'autres instruments peuvent être amenés par les chœurs, mais l'organisateur doit en être préalablement informé. Dans ce cas, l'organisateur mettra à disposition les moyens d'amplification nécessaire.

4.2 Samedi soir

13) Le concert de gala du samedi soir étant accompagné musicalement par un orchestre professionnel, les chœurs ne doivent pas amener d'instruments.

4.3 Dimanche matin

14) Le lieu et la personne de contact pour la prestation du dimanche matin seront communiqués aux chœurs courant printemps 2027.

15) Le chœur devra s'organiser directement avec la personne de contact du lieu de la prestation du dimanche matin.

16) Si le lieu recevant le chœur ne dispose pas d'instrument, le chœur réalisera sa prestation a capella ou utilisera ses propres instruments et sa propre sonorisation en accord avec l'institution.

4.4 Dimanche après-midi

17) Le concert de gala du dimanche après-midi étant a capella, les chœurs ne doivent pas amener d'instruments.

5 Hébergement

18) L'**Office du Tourisme de Martigny** se tient à votre disposition pour organiser votre hébergement, que votre groupe soit petit ou grand, en tenant compte de votre budget et du type de logement souhaité.

19) Contact : www.martigny.com / info@martigny.com/ +41 27 720 49 49

6 Repas

20) **Les repas du samedi soir et du dimanche midi sont offerts**. (hors boissons).

21) Le lieu du repas du samedi soir sera communiqué en temps voulu et celui du dimanche midi se tiendra à la Salle Communale de Martigny.

22) Pour le repas de samedi midi, chaque groupe s'organise de manière autonome.

7 Finances

23) Pour les chœurs membres de l'association Gospel Air, l'inscription au festival est gratuite. Pour les autres chœurs, une finance d'inscription de 150.- est demandée.
24) Un forfait de participation, selon le tarif fixé par l'Association romande du Gospel, est demandé pour chaque choriste inscrit.
25) Les frais de déplacement sont à la charge des participants.
26) Le montant total est facturé à la réception du contrat et doit être réglé dans un **délai de 30 jours après réception de la facture.**
27) D'éventuels ajustements du **nombre de participants** pourront être annoncés jusqu'au **3 mai 2027.** Il en résultera un **remboursement** ou une **facturation complémentaire**. Dans tous les cas, merci d'être **le plus précis possible** lors de l'inscription.
28) L'inscription du chœur n'est considérée comme définitive qu'à la réception du paiement.

8 Droit à l'image

29) Les répétitions et les représentations pourront être enregistrées par des moyens audiovisuels (photos, vidéos). Les chœurs et leurs membres cèdent à l'Association Gospel Air irrévocablement et gracieusement tous les droits d'utilisation et d'exploitation de ces enregistrements audiovisuels. Les chœurs autorisent également l'Association Gospel Air à utiliser pour une durée illimitée leur image pour assurer la présentation ou la promotion de l'événement.

9 Résiliation

30) Ce contrat ne peut être résilié que pour justes motifs, par écrit, **au moins 60 jours** avant le festival. Dans ce cas, les montants payés à l'inscription seront remboursés.
31) En cas de résiliation moins de 60 jours avant le festival, les montants payés ne seront pas remboursés aux chœurs.
32) Une non-participation au festival ou partie de ce festival pour cause de force majeure sera traitée au cas par cas.

10 Sécurité

33) **Vol et déprédation** : des agents de sécurité sont engagés durant notre manifestation. Même avec ce dispositif l'organisateur ne prend aucune responsabilité en cas de vol, casse, ou déprédation du matériel du chœur.

11 Divers

34) Ce règlement peut paraitre lourd et contraignant, mais…
35) Des règles claires et une contribution de chacun à leur respect permettent à tous de vivre un fantastique évènement.

	L'organisateur	**Le chœur**
Date :	_____	_____
Signature :	_____	_____

Contrat daté et signé à envoyer jusqu'au 10 décembre 2026 à l'adresse suivante :
Association Festival Gospel Air Martigny 2027
Par Claudette Monnet-Roten, secrétaire
Rue du Tilleul 55 - 1926 Fully
Ou par email à l'adresse contact@gospelair2027.ch